

TRAVAUX SICAE

Petit à petit, les lignes aériennes électriques moyenne et basse tension disparaissent des campagnes et des villages de l'Oise. Il y a une quinzaine d'années, l'E.D.F. et la S.I.C.A.E. ont lancé une vaste politique d'enfouissement des réseaux dans le but d'améliorer l'esthétique de l'environnement.

Cette année, la S.I.C.A.E. a donc décidé d'enterrer la ligne électrique venant d'Orvillers et longeant la RN 17.

Courant Janvier, les trottoirs (côté pair), à l'entrée du village, vont être creusés jusqu'au transformateur situé Place du Marché.

C'est l'entreprise compiégnnoise S.E.E.E. qui est chargée des travaux.

Gérard MAROUZÉ



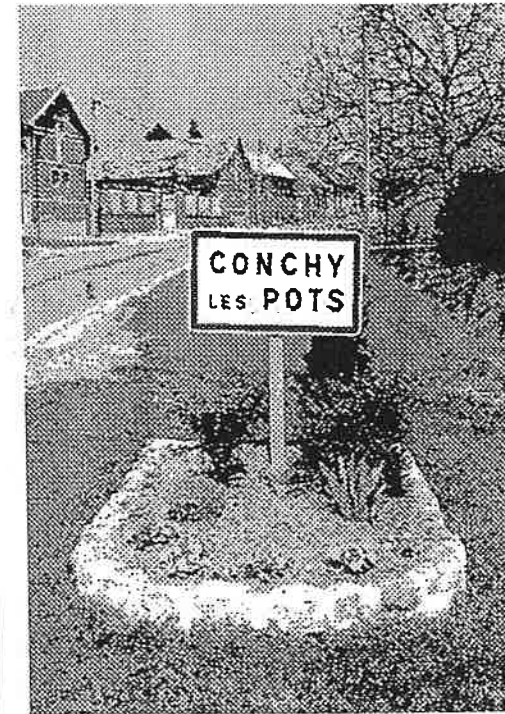
ETAT CIVIL

NAISSANCE

Philippe, Marc, Pierre LHOTT, né le 21 novembre 1997.

CALENDRIER DES MESSES

- Le 01 Février 1998 à RESSONS à 11 heures.
- Le 08 Février 1998 à BOULOGNE LA GRASSE à 9 heures 30.
- Le 08 Février 1998 à RESSONS à 11 heures.
- Le 15 Février 1998 à CONCHY LES POTS à 9 heures 30.
- Le 15 Février 1998 à RESSONS à 11 heures.
- Le 22 Février 1998 à RESSONS à 11 heures.
- Le 01 Mars 1998 à RESSONS à 11 heures.
- Le 08 Mars 1998 à BIERMONT à 9 heures 30.
- Le 21 Mars 1998 à CUVILLY à 18 heures 30.
- Le 29 Mars 1998 à BOULOGNE LA GRASSE à 9 heures 30.



Le Conchylien

Bulletin Municipal Officiel

Sommaire

| | |
|---|-------------|
| Le Mot du Maire | Page 1 |
| L'assainissement autonome ... | Pages 2 à 4 |
| Analyses de l'eau | Page 5 |
| CONCHY en chiffres | Page 6 |
| Associations | |
| • Football Club | Page 7 |
| • Club Sportif | Page 8 |
| Expo "Histoire de la Poste sur la route de Flandre" | Page 9 |
| Coup de pouce | Page 10 |
| Sainte Barbe | Page 11 |
| Travaux SICAE | Page 12 |
| Etat Civil | Page 12 |
| Calendrier des messes | Page 12 |
| Infos pratiques | Page 13 |
| Page Communication | Page 14 |

Le Mot du Maire

Afin de profiter des avantages financiers procurés par le regroupement des Communes, nous avons accepté de retarder les études de terrains, études obligatoires avant toutes décisions concernant le choix du système d'assainissement à adopter.

Lors de sa dernière réunion, le 12 décembre 1997, la Communauté de Communes a retenu la candidature d'une entreprise (B ET R INGENIERIE) dont les travaux préparatoires devraient commencer au printemps prochain.

Pour ce qui concerne l'alimentation en eau potable du quartier de la Poste, des observations judicieuses nous ont été faites sur l'avant projet présenté par la S.A.U.R.

En conséquence, il a été décidé de faire reprendre l'étude par la D.D.A. et la D.D.E. ; un premier rendez-vous aura lieu à CONCHY courant Janvier.

Au seuil de cette nouvelle année, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous prier d'accepter nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous et vos familles.

Serge HENNON

L'ASSAINISSEMENT AUTONOME.

La loi sur l'eau de 1992 donne aux communes des compétences et des obligations nouvelles pour l'assainissement autonome.

Les communes doivent contrôler l'assainissement autonome

Les communes doivent délimiter, après études préalables, des zones d'assainissement collectif et non collectif ou autonome, c'est à dire non raccordé au réseau public d'assainissement. Ces études peuvent bénéficier de subventions des agences de l'eau et de certains conseils généraux.

Dans les zones relevant de l'assainissement non collectif, les communes sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien. Par contre, les communes prennent en charge la totalité des dépenses d'assainissement collectif qui sont obligatoires (stations d'épuration des eaux usées, élimination des boues qu'elles produisent ...). Les systèmes d'assainissement autonome doivent préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines. L'arrêté du 06 mai 1996 publié au Journal Officiel du 08 juin 1996 fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectifs.

Si les conditions techniques requises sont bien appliquées, l'assainissement autonome garantit des performances comparables à celles de l'assainissement collectif. En outre, l'assainissement non collectif est moins cher *en habitat dispersé*.

Un service industriel et commercial comme un autre

Les compétences des communes dans le domaine de l'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle et, éventuellement, l'entretien d'installations privées, constituent des missions de service public, exercées par le service public d'assainissement municipal. Il est *financièrement géré comme un service industriel et commercial*.

.../...

BANQUET DE LA SAINTE BARBE DU 24 JANVIER 1998

Cette soirée, organisée par les Sapeurs-Pompiers, a réuni 62 convives, dans une ambiance très amicale.

Elle a permis d'accueillir de nombreuses personnes qui participaient à cette petite fête pour la première fois.

Nous les remercions encore vivement de leur présence.

Cette soirée a été également marquée par la mise à l'honneur de quelques uns de nos pompiers :

- Caporal LEMAIRE Yves : Médaille d'Honneur en Argent pour 23 ans de services,

- Sapeur EZZI Claude : Médaille d'Honneur en Bronze pour 15 ans de services,

- Sapeur MAROUZÉ Laurent : Certificat de formation de premier secours en équipe et Brevet National de premier secours,

- Cadet FOYART Mickaël : A reçu sa première attestation de stage et commence le deuxième début Février.

Monsieur le Maire les a félicités chaleureusement pour leurs brillants résultats.

Le Chef de Corps Joël FOYART





COUP DE POUCE...

Le bonhomme Hiver, que l'on croyait assoupi depuis plusieurs semaines, se rappelle à notre bon souvenir et nous voyons chuter d'un coup le thermomètre de 10 °. Gelée blanche, verglas et quelques flocons de neige nous ramènent à la réalité de cette rude saison.

Saison difficile également pour les oiseaux qui fréquentent nos jardins et nos bosquets.

Ce n'est pas tant le froid qui les fragilise (le plumage de certains oiseaux en hiver augmente de 500 à 1000 plumes), mais la faim.

Pour maintenir leur température qui s'élève à environ 42 °, ils sont obligés chaque jour d'absorber une quantité importante de nourriture.

En cette période de pénurie, particulièrement pour les insectivores, le nourrissage hivernal dispensé, avec modération, et dans des endroits présentant toute sécurité, sera le *coup de pouce* qui leur permettra d'atteindre le printemps.

Certaines espèces, comme le merle, l'accenteur mouchet (ou traîne-buisson), le pinson ou le moineau se nourrissent sur le sol, d'autres, comme les mésanges, le rouge-gorge ou le verdier n'hésiteront pas à s'approprier le plateau-service (environ 40 à 60 cm de diamètre) installé à bonne hauteur (1m 50) que vous garnirez de graines de tournesol, de mélange serin, de quelques restes de fromage ou de margarine.

Bien entendu, vous pouvez disposer dans les arbres, vers le bout des branches, des boules de graisse et de graines que l'on trouve dans les graineteries.

N'oublions pas de leur donner à boire, dans un plat peu profond (2 à 3 cm maximum), de l'eau tiède, renouvelée aussi souvent que nécessaire en cas de gel.

Les emplacements devront être variés car si certaines espèces sont téméraires, d'autres sont plus timides ; en tout état de cause, ils seront toujours choisis en tenant compte de la sécurité de nos amis ailés, surtout si vous possédez un matou qui s'intéresse autant que vous à l'ornithologie, mais peut-être pas pour les mêmes raisons !

Maintenant, à vous de jouer et vous serez vite récompensés de l'aide que vous aurez apportée aux oiseaux présents dans votre jardin, quelque fois à votre insu.

Vous pourrez admirer la beauté de leur plumage et la virtuosité de leur vol, apprendre à reconnaître les différentes espèces.

Et peut-être aurez-vous, comme moi, le plaisir de voir, au coeur du printemps, une mésange bleue, accompagnée de ses quatre petits, virevolter auprès des mangeoires alors vides.

Gageons qu'à la fin de l'automne, ils ont du revenir faire un petit tour, cette fois-là, couronné de succès.

Catherine CHAUMETTE

Bibliographie : Dossier " Le nourrissage hivernal " - Revue ASSISTANCE AUX ANIMAUX

"Le bonheur des oiseaux " de M.L. VIDAL DE FONSECA



Ainsi, le service donne lieu à des redevances qui doivent être prises en charge par les usagers. *Le budget du service doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.* Le produit des redevances est affecté exclusivement au financement des charges du service, qui comprennent notamment les dépenses de fonctionnement. Le montant de la redevance pour l'assainissement non collectif ne peut donc être le même que celui exigé par les usagers de l'assainissement collectif, si les deux systèmes cohabitent.

Par ailleurs, les redevances doivent trouver leur contrepartie directe dans les prestations fournies par le service, ce qui implique également qu'elles ne peuvent être recouvrées qu'à compter de l'installation effective du service pour l'utilisateur. Enfin, *la tarification doit respecter le principe d'égalité des usagers devant le service.* Il ne peut y avoir de tarifs différents applicables, pour un même service rendu, à diverses catégories d'usagers du service de l'assainissement non collectif, que s'il existe entre les usagers des différences de situations appréciables.

Les services municipaux d'assainissement collectif et non collectif peuvent être gérés, soit par une structure unique, soit par des structures distinctes. S'il s'agit d'une structure unique, les redevances perceptibles ne pouvant être que le prix versé en contrepartie d'un service rendu, son budget doit alors faire apparaître la répartition entre les opérations propres à chacun des services. L'un des services ne peut en effet concourir au financement de l'autre.

Actuellement, le support des redevances est la facture payée par l'utilisateur du service de distribution d'eau. Mais les textes devront être révisés pour mieux tenir compte de la particularité de l'assainissement non collectif. Quant à la gestion proprement dite du service, comme pour l'assainissement collectif, elle peut être publique ou privée (Régie, délégation, etc ...).

L'assainissement autonome doit être contrôlé

Le contrôle technique financé par les communes ou leurs regroupements doit comprendre *un contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages.* Les visites d'installations s'imposent pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de la nécessité ou non de les réhabiliter. Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, le contrôle a priori est nécessaire : examen de la filière proposée, visite sur le chantier pour évaluer la qualité de la réalisation.

En outre, des contrôles périodiques vérifient le bon fonctionnement des ouvrages et leur entretien. Rappelons que seul le contrôle est obligatoirement pris en charge par la commune, pas l'entretien. Chaque commune doit adapter le contrôle qu'elle instaure en tenant compte des circonstances locales : nature des filières, zones sur lesquelles la commune a créé des règles particulières (protection des nappes destinées à l'alimentation en eau potable notamment).

La réglementation ne fixe pas de *périodicité obligatoire* pour la vérification périodique des vidanges de boues et la vérification périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage. Il est cependant conseillé de prévoir une périodicité équivalente à celle des vidanges, soit *quatre ans*. Le contrôle technique doit être assuré sur tout le territoire avant le 31 décembre 2005.

Droit d'accès dans les propriétés privées

L'article L. 35.10 du Code de la Santé donne aux agents du service d'assainissement *un droit d'accès aux propriétés privées pour le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif*.

L'arrêté du 06 mai 1996 précise qu'un avis préalable de visite doit être notifié aux intéressés avant l'intervention, dans un délai raisonnable. Un compte rendu devra également être envoyé au propriétaire des lieux. Ces formalités doivent être respectées par les agents du service d'assainissement.

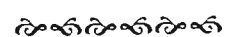
Les agents chargés du contrôle n'ont pas le droit d'entrer de force dans une propriété en cas de refus du propriétaire. Ils devront donc, dans ce cas, relever l'impossibilité pour eux d'effectuer le contrôle, à charge pour le maire de constater ou faire constater l'infraction.

Le contrôle technique et l'urbanisme

Il est souhaitable que la commune instaure un système de contrôle technique de l'assainissement non collectif en liaison avec l'instruction des permis de construire, pour simplifier la démarche de l'usager.

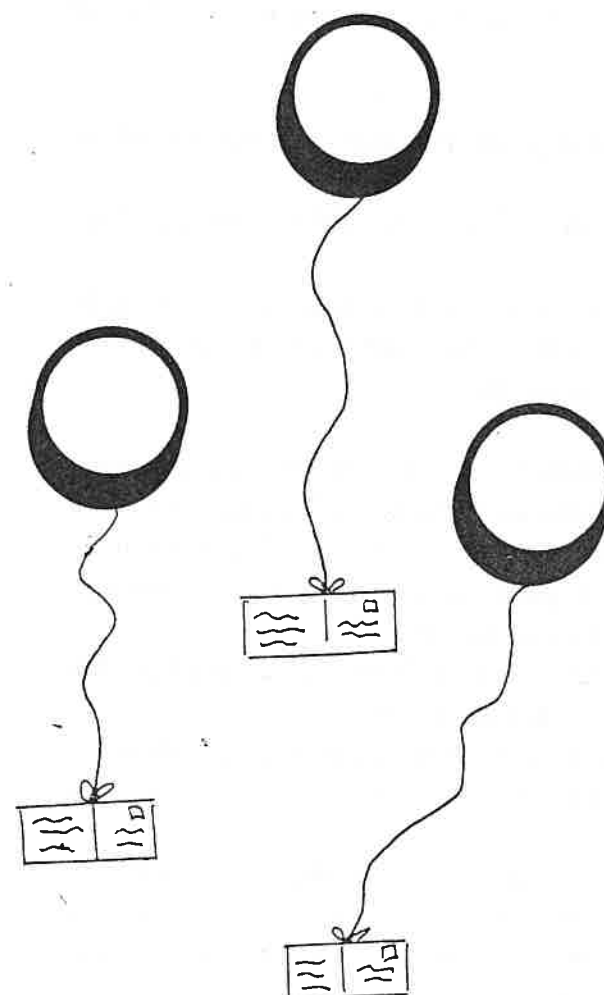
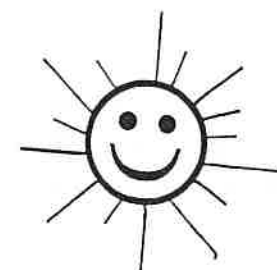
L'instruction du permis vérifiera l'existence, sur le plan masse, d'un *descriptif de l'installation et de la conformité du projet au type de filière* prescrit, éventuellement, dans les documents d'urbanisme. Si le projet de construction et/ou le projet de plan masse comporte un système d'assainissement non collectif qui ne correspond pas au type de filière prescrit dans le secteur ou ne pouvant pas être techniquement réalisé en raison de la configuration des lieux, le permis de construire doit être refusé en attendant la modification du projet.

Dossier extrait du n° 211 de "La Lettre du Maire rural" du 02 octobre 1997



.../...

XÈME ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BOULOGNE- CONCHY HAINVILLERS ET ALENTOURS



Pour fêter son 10ème anniversaire, la Société Archéologique avait choisi la salle des Fêtes de CONCHY LES POTS, pour son exposition sur le thème "HISTOIRE DE LA POSTE SUR LA ROUTE DE FLANDRE".

L'inauguration a eu lieu le samedi 27 septembre 1997, en présence du Président de la Communauté de Communes du "PAYS DES SOURCES", du Vice-Président du Conseil Général de PICARDIE, du Président du S.I.V.O.M., du Président du C.A.D.R.E., ainsi que de nombreux Maires et personnalités.

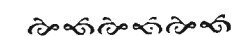
Le dimanche, une diligence conduite par un cocher, accompagné d'une jeune habitante de notre Village habillée en costume du 19ème siècle, a promené de nombreux voyageurs, tout au long des rues de CONCHY.

Cette exposition, qui a duré pratiquement une semaine, a permis d'accueillir 23 classes du primaire et du secondaire des écoles de ROYE SUR MATZ, BOULOGNE, CONCHY, CANNY, GOURNAY, COUDUN, LASSIGNY, ORVILLERS et MONTDIDIER.

Les participants (environ 300) ont fait oblitérer par le bureau de poste de CONCHY des cartes postales qui, accrochées à un ballon, sont parties vers l'inconnu.

A ce jour, plus de la moitié des cartes sont revenues, de certains départements éloignés du nôtre, comme le Maine et Loire et la Sarthe, et même de l'étranger, de SUISSE.

Serge HENNON



MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement

12 NOV. 1997

PREFECTURE de l'OISE

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE CONCHY LES POTS
MAIRIE

60490 CONCHY LES POTS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine référencé ci-dessous.

Lieu de prélèvement : CENTRE-VILLAGE, MAIRIE-ECOLE

Commune de : CONCHY LES POTS

réalisé par : AZZEDINE GOUASMIA le : 28/10/1997, 11h30 , n° prélèvement : 3296

Installation concernée : UNITE DE DISTRIBUTION, CONCHY LES POTS

Type d'eau prélevée : eau traitée

Analyses réalisées par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'OISE, BEAUVAIS

| Paramètres microbiologiques | Résultat | Unité | Norme |
|--------------------------------------|----------|---------|-------|
| Bact. Aér. Revivifiables à 22°-72H | 5 | n/ml | |
| Bact. Aér. Revivifiables à 37°-24H | <1 | n/ml | |
| Coliformes Totaux/ 100ml (MS) | 0 | n/100ml | 0 |
| Coliformes Thermotolérants/100ml(MS) | 0 | n/100ml | 0 |
| Streptocoques Fécaux/ 100ml(MS) | 0 | n/100ml | 0 |

| Paramètres physico-chimiques | Résultat | Unité | Norme |
|---------------------------------------|----------|----------|-------|
| Aspect (0=r.a.s., sinon =1, cf comm.) | 0 | qualit. | |
| Turbidité Néphélométrique | <0,1 | NTU | 2 |
| Coloration | N.M. | mg/l Pt | 15 |
| Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.) | ? | qualit. | |
| pH à 20°C | 7,44 | unité pH | 9 |
| Conductivité à 20°C | 745 | µS/cm | |
| Conductivité à 25°C | 825 | µS/cm | |

CONCLUSION SANITAIRE :

Eau de bonne qualité bactériologique . (N.M.:non mesuré)

Le Directeur Départemental

Gérard ROUSSEL
Ingénieur d'Etudes



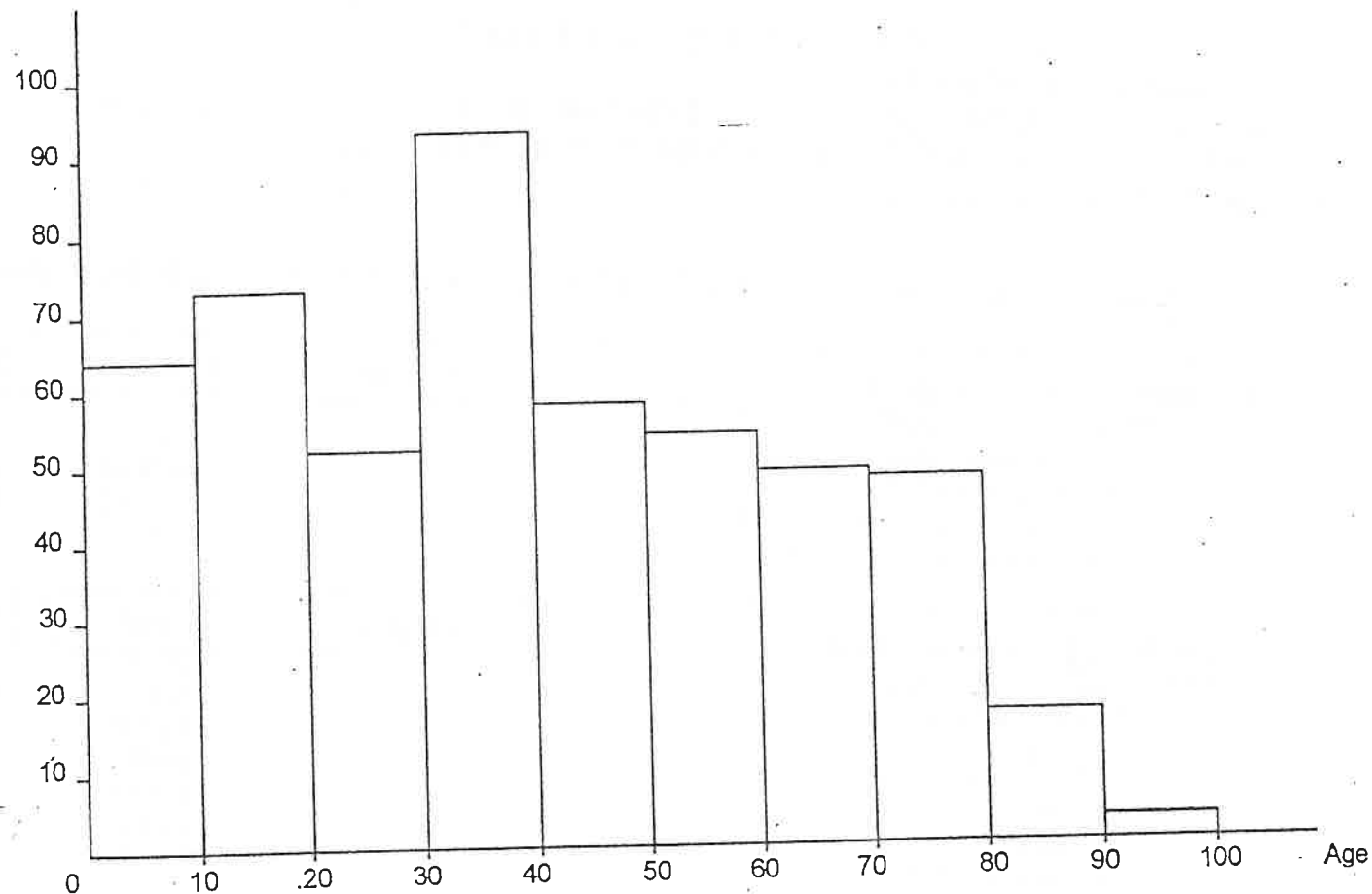
CONCHY... EN CHIFFRES

Au dernier recensement, en 1991, la population de la commune était de 462 habitants. On peut estimer aujourd'hui qu'il y a environ 511 habitants, le prochain recensement étant prévu en 1999.

Dans notre village, il a 220 maisons, ce qui représente une moyenne de 2,32 Conchyliens par habitation.

La surface du territoire communal est de 967 hectares et la longueur entre les panneaux aux extrémités du village est de 2 km 550.

Nombre d'habitants



Différentes tranches d'âge

Table with 3 columns: Age, Hommes, Femmes. Rows show age ranges from 20-29 to 90-99.

Gérard MAROUZÉ



FOOTBALL CLUB DE CONCHY LES POTS

En cette nouvelle année, je voudrais au nom du F.C. CONCHY adresser nos meilleurs voeux aux Conchyliens et à nos lecteurs.

Petite rétrospective des résultats de nos équipes

Equipe A / Le bilan est plus que positif, vu les effectifs et surtout les grosses équipes que nous avons rencontrées.

Une 4ème place est tout à notre honneur, avec 5 points sur l'objectif que je m'étais fixé.

Equipe PUPILLES / L'ossature commence à prendre forme et je note que nos gamins font preuve de beaucoup de courage et de persévérance, étant montés d'une série et évoluant avec les ténors.

Une 9ème place est tout à fait honorable.

Equipe BENJAMINE / L'équipe est très jeune et inexpérimentée, mais elle démontre que le travail des entraînements paye.

Une 3ème place après les intergroupes.

Une 4ème place provisoire dans le groupe de montée et des victoires qui témoignent de leur volonté.

MANIFESTATIONS PASSES

Le concours de belote a remporté un franc succès, une participation plus importante des Conchyliens nous aurait fait plaisir.

Le repas de fin d'année a réuni 52 personnes dans une superbe ambiance.

La vente des calendriers du Club va améliorer l'ordinaire de notre trésorerie et je remercie vivement les familles de l'accueil qu'elles ont bien voulu nous réserver. Je pense qu'elles seront encore plus nombreuses l'année prochaine.

MANIFESTATIONS FUTURES

En Février, un concours de belote sera organisé selon la même formule que la dernière fois, avec un repas approprié.

Un loto quine, richement doté, sera programmé fin Mars, selon la disponibilité de la salle.

Enfin, je terminerais sur une note joyeuse, dans la mesure où la tombola a été un succès, nous avons pu offrir un ballon de foot pour Noël à tous nos jeunes joueurs.

.../...